



L'an deux mille vingt-cinq le 27 du mois de mars s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille, après convocation légale du 14 mars, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - Monsieur SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel
M. BARTHELEMY Philippe - M. VOINSON Philippe - M. HOLZER Alain -M. WARION Jacques -M. HENQUEL Patrick
Mme SCHEFFLER Véronique - M. FEGER Serge -Mme MARCHAL Astrid –Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina –
M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude - M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès -Mme LORETTE Delphine
Mme BONNEAU Sophie - M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard -M. THIRY Philippe – M. IEMETTI Jean Marc
M. BERNARD Philippe – M. DIEDLER Franck - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony -M. LE GUERNIGOU Nicolas – Mme
ROJAS Magali - M. MATHIEU Denis - M. CERUTTI Alain – M. BAUDOUIN Cédric

Procurations : Mme FRANCOIS Valérie à M. VOINSON Philippe – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge
M. MATHEY Dominique à M. LAPOINTE Denis – M. POIREL Patrick à M. HENQUEL Patrick – M. FAGOT REVURAT
Yannick à M. THOMAS Claude – M. FRANCOIS Vincent à M. MATHIEU Denis – M. BRIDARD Franck à M. IEMETTI Jean
Marc – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. BASTIEN Claude à M. CERUTTI Alain – M. RAKOTONDRAMANITRA
Haja à M. BARTHELEMY Philippe –

Excusé(s) M. JOLY Philippe – M. GRANDADAM Daniel - M. FAUCHEUR Dominique

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombreait : **43 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55
Présents : 33
Pouvoirs : 10
Excusés : 3
Votants : 43

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 43
Contre :
Absentions :

FINANCES

38_03_2025

Retrait de la délibération n°07012025 du 30 janvier 2025 relative à l'autorisation donnée au Président de procéder à la signature d'un bail emphytéotique avec la mairie de Champenoux

Claude THOMAS, président, rappelle le projet de rassemblement des sites administratifs et le projet de signature d'un bail emphytéotique avec la commune de Champenoux, à l'euro symbolique pour une durée de 99 ans et portant sur un bâtiment situé sur la parcelle référencée AB 642 de 196 m² qui accueillera l'extension des nouveaux bureaux de la CCSGC.

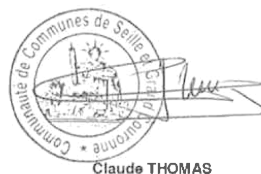
Eu égard au montant de la fiscalité générée par la durée du bail (99 ans), il est proposé de réduire celle-ci à 20 ans, réduisant ainsi le dit montant d'environ 130 000 € à 26 000 €.

Il convient préalablement de retirer la délibération n°07012025 du 30 janvier 2025, provoquant ainsi sa disparition rétroactive, avant de proposer une délibération intégrant la durée de bail telle que modifiée.

Au vu de ces éléments, il est donc proposé le retrait de la délibération n°07012025 du 30 janvier 2025.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Retire** la délibération n°07012025 du 30 janvier 2025 relative à l'autorisation donnée au Président de procéder à la signature d'un bail emphytéotique avec la mairie de Champenoux



Claude THOMAS

Claude THOMAS
2025.04.02 11:49:00 +0200
Ref:8474910-12723029-1-D
Signature numérique
le Président